

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°18 du 30 avril 2010

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°15

ARRÊTÉ

portant modification des brigades territoriales de Chézery-Forens et Gex (Ain).

Du 15 mars 2010

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *direction des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

ARRÊTÉ portant modification des brigades territoriales de Chézery-Forens et Gex (Ain).

Du 15 mars 2010

NOR D E F G 1 0 5 0 5 0 5 A

Références :

Code de la défense - partie réglementaire, III.

Code de procédure pénale, notamment ses articles 15. et R. 15-22 à R. 15-26 (n.i. BO).

Loi n° 2009-971 du 3 août 2009 (JO n° 180 du 6 août 2009, texte n° 3 ; signalé au BOC 33/2009. ; BOEM 350.1.1).

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 650.2

Référence de publication : BOC N°18 du 30 avril 2010, texte 15.

Art. 1er. Les circonscriptions des brigades territoriales de Chézery-Forens et Gex (Ain) sont modifiées à compter du 1^{er} juillet 2010 dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. L'officier, les gradés et gendarmes des brigades territoriales de Chézery-Forens et Gex exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 1° du code de procédure pénale (1).

Art. 3. Le commandant de la région de gendarmerie de Rhône-Alpes, commandant la gendarmerie pour la zone de défense Sud-Est, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,*

Jacques MIGNAUX.

(1) n.i. BO.

ANNEXE.

BRIGADES TERRITORIALES.	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE.	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE.
Chézery-Forens	Champfromier	Champfromier
	Chézery-Forens	Chézery-Forens
	Confort	Confort
	Lélex	Lélex
		Mijoux
Gex	Cessy	Cessy
	Chevry	Chevry
	Échenevex	Échenevex
	Gex	Gex
	Mijoux	Ségny
	Ségny	Vesancy
	Vesancy	